

# L'actu centrée

Novembre 2025

P. 13

## Déduction sociale des loyers :

un ballon d'oxygène  
pour les classes  
moyennes

P. 10

Bâtir une ville  
qui nous ressemble

P. 14

Cette réforme  
inachevée qui mène  
notre police dans  
l'impasse

P. 18

Vers une ville plus  
apaisée : pourquoi Genève  
doit adopter le 30 km/h

Le Centre  
Genève



# Novembre 2025



Rédacteur en chef : Pablo Garcia Herrera • Editeur Responsable : Vincent Gillet

4 éditions p/an - L'actu centrée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien  
Le Centre Genève • Boulevard de la Cluse 9, 1205 Genève

T. 022 328 20 11 • [info@lecentre-ge.ch](mailto:info@lecentre-ge.ch) • <https://ge.le-centre.ch> • [facebook.com/Lecentregeneve](https://facebook.com/Lecentregeneve)  
Imprimé en 850 exemplaires • Imprimerie Multicolor • Via Monnet 6, 1214 Vernier

# L'édito

## La polarisation est le symptôme d'une société qui doute

L'élection complémentaire au Conseil d'État a révélé bien plus qu'un simple rapport de forces partisan. Les deux finalistes ont incarné, chacun à leur manière, une forme d'inquiétude face à l'avenir. D'un côté, Nicolas Walder s'appuie sur un diagnostic alarmiste de la crise climatique et propose une rupture radicale avec le modèle de croissance actuel. Sa rhétorique de la décroissance traduit une peur face à l'avenir, où la transformation de la société passe par la contrainte et la culpabilité. A l'autre bout de l'échiquier politique, Lionel Dugerdil a fondé sa campagne sur l'insécurité, sur le sentiment d'un ordre social fragilisé et sur la défense de valeurs dites "traditionnelles". Là encore, la peur est omniprésente. Peur du changement, peur de la perte de repères, peur de l'autre.

Ces deux récits, bien que diamétralement opposés, se rejoignent dans une même fuite en avant, celle d'une politique de l'émotion et de la crispation. Ce scrutin ne s'est pas joué sur l'espérance ou des projets portant sur les besoins des Genevois, mais sur le refus de scénarios perçus comme menaçants. Les nuances se sont effacées derrière la recherche de clivages spectaculaires et les réseaux sociaux, en particulier, ont amplifié cette dynamique en valorisant les messages tranchés, les petites phrases, et l'exploitation des faits divers. Dans ce contexte, toute tentative de modération ou de compromis est perçue comme un manque de courage et de conviction.

Cette simplification du débat ne fait qu'alimenter la polarisation car elle enferme les électeurs dans une logique binaire où le dialogue devient impossible, et où l'adversaire politique n'est plus un concurrent mais un ennemi symbolique. L'espace du débat démocratique se rétrécit, et avec lui la possibilité même d'un projet collectif nuancé.



**Véronique Schmied,**  
**Vice-présidente du Centre Genève**

Le duel de ce second tour a ainsi mis face-à-face deux conceptions du monde qui ne partagent rien, sinon leur radicalité.

Dans ce paysage politique fragmenté, le Centre n'a pas simplement le rôle de "troisième voie" entre deux extrêmes, il porte la responsabilité de redonner du sens à la politique. Être au centre politique aujourd'hui, ce n'est pas tenir un discours neutre, mais assumer la complexité du monde dans lequel nous vivons.

Le Centre doit réaffirmer qu'il existe une autre manière de gouverner, celle du bon sens, du respect des faits, de la recherche d'équilibres. Là où la gauche dure parle de rupture et la droite conservatrice d'ordre et de fermeture, le Centre se bat pour redonner à notre canton cohésion et confiance en ses forces, et en l'avenir. Il doit montrer qu'il est possible de conjuguer la transition écologique et la prospérité, la sécurité et la liberté, l'identité et l'ouverture.

**Nous devons renouer avec l'art de bâtir des solutions communes, non pas en opposant les camps, mais en faisant dialoguer les convictions. Le Centre s'engage à être ce trait d'union. Unir plutôt que diviser. Et avancer.**

# Votations du 30 novembre

## Service Citoyen : redonnons du sens à l'engagement !

L'engagement collectif a toujours été la plus grande force de la Suisse. Dans de nombreux domaines, la milice est essentielle : politique, armée, services de secours, clubs sportifs, milieux associatifs, etc. Cependant, cette culture de l'engagement est mise à mal par l'évolution de la société et le rythme de vie actuel.



Le constat est particulièrement amer pour notre modèle d'obligation de servir. L'armée connaît depuis des années une crise des effectifs et peine à attirer les meilleurs profils, notamment aux postes de cadre, la protection civile est souvent mal dirigée et mal organisée, quant au service civil, il n'est pas rare qu'il serve davantage les intérêts de la personne en service que ceux de la collectivité. Il y a également des situations absurdes où un jeune motivé à s'engager est déclaré inapte parce qu'enfant il s'est foulé la cheville en jouant au foot (la consigne c'est zéro risque avec l'assurance militaire). Par conséquent, il ne pourra pas faire l'armée, ni le service civil, ni même parfois la protection civile, il sera juste bon à payer la taxe, dommage !

Ainsi, contrairement à sa réputation, au moment où la guerre est de retour sur le sol européen, que les catastrophes naturelles se multiplient et que la société se divise, la Suisse n'est plus prête à faire face à toutes les situations de crise. Le système est à bout de souffle et doit être repensé.

L'initiative pour un Service Citoyen vise à inscrire un principe simple dans la Constitution : tous les jeunes adultes de nationalité suisse, hommes et femmes, effectuent un service en faveur de la communauté. Ce service peut être civil ou militaire - le choix est libre - même si les effectifs de l'armée et de la protection civile y sont garantis. Dans les faits, avec un service quasi universel, cette disposition sera très probablement inutile. À l'armée également de regagner en crédibilité et en attractivité.



**Vincent Gillet**  
**Secrétaire général du Centre Genève**

Si le texte réaffirme le principe de l'obligation de servir, il laisse une grande marge de manœuvre au parlement pour définir les modalités de mise en œuvre. La meilleure option serait sans doute un service (civil ou militaire) d'une année, effectué dans la continuité des études ou de la formation professionnelle. Un tel service pourrait s'intégrer dans tous les cursus, sans peser lourdement sur la vie personnelle ou familiale, ni pénaliser les employeurs. Au contraire, les jeunes adultes auront acquis des compétences utiles aussi pour le monde du travail. Aujourd'hui, trop de monde a une perception négative du service. Pourtant, ce n'est pas une corvée ou une perte de temps, mais une expérience de vie unique, l'occasion de sortir de sa zone de confort, d'apprendre de nouvelles choses et de nouer des amitiés solides en dehors de ses réseaux habituels.

En soutenant cette initiative, il ne s'agit ni d'enrôler tout le monde sous les drapeaux, ni d'affaiblir l'armée. Au contraire, le service citoyen redonnerait du sens à l'engagement collectif, avec un système adapté aux besoins et aux défis de ce siècle. Le bénéfice pour le pays serait immense, autant en matière de sécurité, que de cohésion sociale. Aujourd'hui, c'est l'immobilisme et non le changement qui affaiblit la Suisse.

# NON

## à l'initiative contre notre avenir !

**Personne ne peut nier les défis immenses auxquels notre société fait face, entre urgence climatique, concentration croissante des richesses, et le sentiment d'injustice que cela crée. Les inégalités se creusent, tandis que les classes moyenne et populaire subissent de plein fouet la hausse du coût de la vie : loyers, primes d'assurance maladie, et le coût d'une transition écologique encore inachevée.**



**Edouard Robin,**  
**Vice-président des**  
**Jeunes du Centre Genève**

Dans ce contexte, l'idée d'une contribution accrue des grandes fortunes pour financer l'indispensable transition écologique répond à une exigence légitime de justice sociale.

Nous pouvons, d'ailleurs, partager un certain nombre de positions avec la Jeunesse Socialiste : la lutte contre le dérèglement climatique doit être une priorité, et ce combat doit être financé de manière équitable. D'autant plus lorsque ceux qui possèdent le plus de ressources sont aussi les principaux responsables de ce dérèglement, ils ont ainsi la responsabilité, mais aussi les moyens, d'y contribuer davantage. Malheureusement, une idée juste ne fait pas forcément une bonne initiative, le texte proposé par la JS en est ainsi la parfaite illustration, avec un impôt fédéral de 50 % sur les successions dépassant 50 millions de francs, pêche par excès et par faiblesse de conception.

Sur le plan économique, une telle taxe ferait de la Suisse un cas unique au monde. Elle risquerait d'encourager la délocalisation de fortunes, d'entreprises familiales et d'investissements productifs, au détriment de l'emploi et des recettes fiscales existantes, jusqu'à 3,6 milliards de francs par année, sans même parler du renoncement d'un certain nombre de contribuables à venir s'installer dans notre pays.

En frappant indistinctement les très grandes successions, elle menacerait aussi la transmission de PME familiales ou d'exploitations agricoles, qui représentent la base de notre tissu économique. Le financement de la transition écologique ne peut

pas reposer sur une mesure qui fragilise la création de valeur et d'emplois en Suisse.

Sur le plan institutionnel, l'initiative affaiblit le fédéralisme fiscal. L'impôt sur les successions relève aujourd'hui des cantons ; en le transférant à la Confédération, le texte concentre encore davantage de pouvoir à Berne et uniformise une fiscalité qui doit rester adaptée aux réalités locales. Cette recentralisation irait à rebours du principe de subsidiarité qui fait la force de notre pays.

Enfin, sur le plan climatique, l'efficacité du dispositif reste incertaine. Rien ne garantit que les milliards récoltés permettraient réellement de faire baisser les émissions. Le risque est grand que l'initiative devienne avant tout un instrument détourné de redistribution et de lutte contre le système capitaliste.

Oui, la transition doit être financée. Mais elle doit s'appuyer sur des instruments efficaces, équilibrés et durables : une fiscalité sur le CO2 équitable, des incitations à l'investissement vert, des politiques de formation et d'innovation soutenant la reconversion des emplois et surtout l'évolution d'un certain nombre de comportements qui ne pourront passer que par une prise de conscience collective.

L'initiative « pour l'avenir », qui part de bons sentiments et d'un constat partagé, n'aura comme seule conséquence que de sacrifier la prospérité des futures générations sur l'autel d'une idéologie profondément irréaliste et déconnectée des réalités économiques.

# L'invité



**Boris Calame**

**Président des Vert'libéraux de  
la Ville de Genève et Conseiller municipal**

## Une vue séduisante n'autorise pas à la démesure

**En Ville de Genève, nous devons nous déterminer, le 30 novembre prochain, sur l'« Acquisition d'une maison de maître et d'un terrain en vue de la préservation de l'environnement urbain de notre ville », dite plus communément « La campagne Masset » ou « La villa ZEP », pour près de 22 millions de francs. C'est une folie dépensière du Conseil municipal à laquelle le groupe Le Centre - Les Vert'libéraux s'est opposé par référendum.**

En effet, cette propriété patrimoniale protégée et sa maison de maître classée ont été conçues et aménagées en lieu d'habitation. Vouloir en changer l'affectation, pour autant que cela soit désiré et possible, engendrerait des coûts supplémentaires estimés à 8 millions par la Ville, soit un montant de base de 30 millions, uniquement pour rendre cette parcelle accessible au public, avec des charges d'amortissement de l'ordre d'un million par an qui grèverait d'autant le budget, déjà largement déficitaire, de la Ville de Genève.

Il faudrait notamment supprimer la piscine à débordement, car sa conception n'est pas prévue pour un usage accru et les risques liés seraient bien trop importants

pour son maintien. Il faudrait obtenir une dérogation pour y aménager des sanitaires sécurisés, afin d'éviter que le lieu devienne un dépotoir. Il faudrait aussi clôturer le lieu pour le sécuriser durant la nuit afin de limiter les trop grands risques d'agression, à l'abri de tous regards, et éviter qu'il soit squatté par le premier venu.

En sus de l'achat initial et des coûts liés à l'aménagement, il faudrait entretenir et nettoyer les extérieurs, ainsi que surveiller le site tous les jours de l'année, ceci pour un montant de près d'un million supplémentaire. Un chiffre estimé sur la base de ceux annoncés par la Ville pour l'entretien de la future esplanade des Vernets.



Le site est ainsi composé d'une maison de maître intégralement protégée depuis 1959, y compris ses boiseries, et d'une parcelle d'environ 35'000 m<sup>2</sup>, dont 20'000 m<sup>2</sup> (4/7e) sont en pente et classés en zone de protection internationale « Émeraude », ainsi que près de 10'000 m<sup>2</sup> (2/7e) arborisés et donc aussi protégés. Les zones protégées Émeraude sont contraignantes. Ainsi *« Les parties contractantes ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour préserver la valeur spécifique du site. Les espèces et habitats Émeraude qui s'y trouvent ne doivent en rien être menacées »* (source OFEV). L'ouverture de cette parcelle au public engendrerait un impact considérable sur ce secteur du bord du Rhône encore protégé et toute sa biodiversité.

Depuis la décision idéalisée du Conseil municipal, à l'automne 2024, il est prétendu que la maison de maître protégée trouvera une affectation ultérieure, mais une année plus tard, personne n'est capable de dire laquelle et encore moins, faute d'un quelconque projet réalisable, les coûts liés à sa transformation et son aménagement, permettant l'exploitation et l'accueil du public. De plus, des charges d'entretien et de fonctionnement considérables (sans doute plus du million) viendront encore, à terme, grever le budget de la Ville de Genève.

La propriété est séduisante mais n'est en aucun cas un lieu qui permette une déambulation fluide jusqu'au Rhône, malgré les promesses des partisans de l'acquisition. En effet, la déclivité entre la Villa et le fleuve est de 50 mètres, soit l'équivalent de 17 étages.

En cas d'achat, les engagements financiers se feront alors au détriment des obligations que la Ville a envers ses administrés et l'assainissement de son patrimoine bâti, notamment ses écoles, logements et autres installations sportives qui sont dans un état de vétusté inquiétant.

**A vouloir trop jouer sur la séduction, les défenseurs de ce projet ont perdu toute raison en s'engageant assurément dans une folie dépendante incontrôlée qui impactera fortement cette zone protégée et préservée. A la démesure nul ne doit être tenu.**

# La mendicité, ce carrefour entre dignité humaine et ordre public

À Genève, on ne traverse plus la ville sans croiser des personnes qui demandent de l'aide. On les voit, même quand on préférerait parfois ne pas les voir. On baisse les yeux, on se sent gêné, on hésite. La mendicité n'est jamais neutre ; elle nous interroge sur la solidarité, mais aussi sur la manière dont notre époque conçoit l'espace public. Elle bouscule, parce qu'elle nous met face à une réalité que nous avons de la peine à assumer collectivement. Oui, il y a de la précarité dans notre ville, et non, nous ne savons pas toujours comment y répondre.



Pablo Garcia Herrera,  
Assistant politique  
du Centre Genève

Pendant longtemps, Genève avait choisi l'interdiction. En 2008, la mendicité a été bannie de manière générale. Ce n'était pas un caprice politique mais une décision assumée, confirmée par plusieurs votations. Beaucoup de gens ressentent un malaise face à des formes de mendicité perçues comme insistantes, voire organisées, parfois accompagnées d'un sentiment d'insécurité. Cette position partait d'un besoin simple : pouvoir circuler tranquillement, amener ses enfants à l'école, prendre le tram, entrer dans un magasin sans se sentir sollicité.

Cette architecture législative a pourtant été profondément remise en cause en 2021 par le Tribunal fédéral. Dans une décision qui a marqué un tournant, les juges ont affirmé que l'interdiction totale de la mendicité portait atteinte à des principes fondamentaux : la liberté d'expression, la dignité humaine, et la proportionnalité dans l'usage de la répression. Tendre la main, sans agresser, sans importuner, sans même prononcer une parole, peut être une manière d'appeler à l'aide. Et cette expression-là, aussi fragile et déstabilisante soit-elle, fait partie des libertés fondamentales. Interdire totalement la mendicité revenait à nier l'urgence et la détresse.



## La loi genevoise devait donc être revue, non parce que la situation dans les rues s'était transformée, mais parce que le droit, lui, nous rappelait notre devoir.

La réforme de la loi sur la mendicité présentée par Le Centre cherche à sortir de l'opposition stérile entre l'interdiction punitive prônée par la droite et le laissez-faire voulue par la gauche. Personne ne souhaite un espace public saturé de sollicitations, de pressions, de scènes d'exploitation. Et personne ne devrait souhaiter criminaliser la pauvreté. Il faut tenir compte simultanément de cette double réalité.

Concrètement, la mendicité passive serait tolérée : celui ou celle qui se contente de demander de l'aide, sans insister, pourra le faire sans être inquiété. En revanche, la mendicité agressive, les sollicitations répétées, la présence insistante devant l'entrée des commerces, dans les gares, aux arrêts de bus – tout cela pourra être sanctionné.

Le projet répond aussi à un problème récurrent, identifié mais qu'on a parfois préféré ignorer : les amendes infligées par le passé ne servaient à rien, si ce n'est à plonger encore plus bas des personnes déjà au bout. Beaucoup ne pouvaient tout simplement pas payer. On arrivait à des situations absurdes où quelqu'un qui mendiait parce qu'il n'avait rien se retrouvait en prison parce qu'il ne pouvait pas payer une amende, par le système de la conversion des peines pécuniaires en peines privatives de liberté. Ce système était à la fois inhumain et inefficace. Le Tribunal fédéral a confirmé qu'il était en plus inapplicable.

Punir la pauvreté par l'incarcération, c'est tourner davantage la violence sociale contre ceux qui la subissent. C'est précisément ce cercle vicieux que ce projet entend rompre, en privilégiant des sanctions administratives proportionnées : avertissements, confiscation de l'argent récolté dans des cadres abusifs, interdictions de périmètre temporaires.

De même, certaines zones particulièrement sensibles, comme les entrées de commerces, les abords des écoles ou les transports publics, pourraient faire l'objet de restrictions précises de distance (rayon de 10 mètres).

Cette régulation ne vise pas à nier la détresse, mais à garantir que l'espace public demeure un lieu de cohabitation sereine, où chacun – habitants, travailleurs, commerçants, familles – puisse se sentir respecté.

Et lorsqu'il y a exploitation – lorsqu'un enfant est placé sur un trottoir, lorsqu'une personne vulnérable est manipulée pour mendier, lorsqu'il y a un réseau derrière pour piloter cette activité – alors oui, il faut être ferme. On ne parle plus de ces cas de détresse individuelle, mais d'une violence organisée. Ici, la répression n'est pas une option, c'est une nécessité pour protéger les victimes.

Ce projet n'est pas parfait. Aucun projet sur un sujet aussi sensible ne peut l'être. Mais il a le mérite d'essayer de tenir ensemble deux exigences qui ne doivent jamais se contredire : la dignité des personnes et la qualité de vie dans l'espace public. Genève ne peut pas devenir une zone de non-droit où tout est permis sous prétexte d'humanité. Mais elle ne peut pas non plus devenir une ville qui punit la pauvreté pour masquer la gêne publique.

Ce texte essaye simplement de rappeler que vivre ensemble demande un peu de nuance, un peu de regard partagé, et parfois le courage de ne pas choisir la facilité. Genève se doit d'être fidèle à elle-même : une cité où la solidarité n'est pas un mot creux, mais où l'ordre public n'est pas abandonné. Une ville qui protège les plus faibles, mais qui refuse les abus.



## Logement

# Bâtir une ville qui nous ressemble

Genève est à la limite de la rupture. Avec un taux de vacance proche de zéro et des loyers qui dépassent régulièrement les 2 000 francs pour loger une famille, se loger dans notre canton est devenu un parcours d'obstacles. Ceux qui n'ont pas les moyens d'entrer sur le marché privé se tournent vers le parc subventionné — mais celui-ci est saturé. À force, ce déséquilibre n'est plus seulement un problème de chiffres : il fragilise la cohésion de nos quartiers, nourrit des tensions et creuse les lignes de séparation entre les habitants. La promesse de mixité sociale, qui a façonné l'identité de Genève, se fissure. Et si nous n'agissons pas, nous verrons s'installer une forme de ségrégation durable, avec des quartiers à part, où l'on se ressemble trop parce que l'on n'a plus les moyens de se mélanger.



**Sébastien Desfayes,**  
**Député du Centre**  
**au Grand Conseil**

Depuis longtemps, notre canton a mis en place des outils pour garantir des loyers abordables : les habitations bon marché (HBM), les logements à loyer modéré (HLM), les habitations mixtes (HM). Ces catégories servent à accueillir, avec justice et proportion, des ménages plus ou moins proches du seuil de précarité. Lorsqu'ils sont en propriété publique ou conventionnés, ils deviennent des logements d'utilité publique. Ce sont des piliers de notre politique sociale.

Mais cet équilibre s'est grippé. Dans de nombreux projets en zone

de développement, on recourt massivement aux HBM pour remplir les obligations légales. Cela peut sembler vertueux sur le papier, mais sur le terrain, cela concentre les difficultés dans un même lieu. Des quartiers entiers se retrouvent composés presque exclusivement de ménages parmi les plus modestes. Or, la ville, ce n'est pas l'addition de catégories sociales qui vivent séparément. C'est la rencontre de parcours différents, de familles aux moyens variés, qui font ensemble la vie d'un immeuble, d'une rue, d'un quartier. Aujourd'hui, les classes

moyennes et les familles se retrouvent prises en étau : trop « riches » pour un HBM, trop « pauvres » pour le marché libre. Ce sont elles qui décrochent.

Le projet de loi que nous proposons vise à rétablir un équilibre qui s'est érodé. Il fixe des limites claires : dans chaque nouveau périmètre, pas plus de la moitié des logements d'utilité publique ne pourra être constituée de HBM, leur part sera plafonnée à 16,5 %. L'objectif est de garantir de la diversité et lutter contre l'appel d'air que notre canton exerce sur les demandes de logements sociaux dans l'arc lémanique.

Les HBM restent indispensables, mais ils ne doivent plus être la réponse unique. Nous devons redonner de véritables perspectives à celles et ceux qui travaillent, contribuent et vivent ici, mais qui se sentent aujourd'hui abandonnés dans la recherche d'un logement digne.

Cette réforme protège les plus fragiles. Elle ne retire rien à ceux qui en ont besoin ; elle leur assure des quartiers intégrés, vivants, ouverts. Mais elle rétablit aussi la place de la classe moyenne dans notre politique du logement. Cette classe moyenne, que l'on invoque souvent dans les discours, mais que l'on a trop souvent oubliée dans les actes.

Les chiffres du terrain confirment la nécessité de cette réorientation. À Genève, la part des logements à loyer modéré reste insuffisante pour répondre à la demande croissante. Les fondations immobilières publiques gèrent environ 8 000 HBM, auxquels s'ajoutent des milliers de LUP financés par

le Fonds cantonal. Mais le vrai danger reste la sortie progressive de nombreux immeubles des régimes subventionnés, après 25 ou 30 ans, qui réduit mécaniquement l'offre à loyers contrôlés. Dans ce contexte, chaque mètre carré public doit être utilisé avec discernement, afin de produire un habitat durablement abordable et socialement équilibré.

Notre projet de loi apporte une réponse réaliste, équilibrée et responsable. En diversifiant la construction, il permet de reconstruire des quartiers où l'on se croise, où l'on s'apprend, où l'on vit ensemble. En clarifiant les règles, il apaise les craintes et renforce la confiance entre l'État, les communes et les habitants. Car ce que nous défendons, ce n'est pas une stratégie technocratique : c'est une vision de la ville où il fait bon vivre et où chacun trouve sa place.

## La mixité sociale n'est pas un slogan, ni un idéal abstrait.

Nous devons reconnaître que la solidarité ne se décrète pas par quotas, mais se construit par l'équilibre. Notre projet réaffirme que la ville ne doit pas se diviser entre ceux qui ont droit à un logement et ceux qui n'en trouvent plus. Il rappelle, enfin, qu'une politique du logement digne de ce nom ne vise pas seulement à bâtir des murs, mais à bâtir une société qui répond aux besoins de tous les Genevois.



# Déduction sociale des loyers : un ballon d'oxygène pour les classes moyennes

Beaucoup de familles genevoises ont aujourd'hui le souffle court. Les factures s'empilent, les loyers grimpent, et le revenu, lui, ne bouge pas. Chaque fois que la Banque nationale relève ses taux, le taux de référence des loyers suit, et des milliers de locataires voient leur loyer augmenter sans avoir rien demandé. C'est devenu un réflexe de méfiance : ouvrir son courrier en craignant la prochaine hausse. Dans le canton le plus cher de Suisse, il devient de plus en plus difficile pour un couple ou une famille de rester, de se loger décemment, de faire face aux dépenses du quotidien. Le rêve d'une vie stable à Genève se mue peu à peu en course d'endurance contre la cherté de la vie.



Jean-Marc Guinchard,  
Député du Centre au Grand Conseil

Le logement est censé être un droit, pourtant, à Genève, se loger devient un luxe. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon l'Office fédéral du logement, les loyers pourraient encore bondir l'année prochaine. Ajoutez à cela les prix du mazout, du gaz, les charges, les primes d'assurance-maladie, les frais de garde et l'alimentation, et vous avez la recette d'un quotidien qui se tend un peu plus chaque mois. Certains finissent par quitter le canton, repoussés par la pression foncière. C'est en particulier le cas de nombreux retraités qui trouvent refuge dans des cantons moins onéreux et plus accueillants. Cette érosion de la classe moyenne genevoise est une menace pour la cohésion sociale autant que pour l'économie locale.

C'est pour répondre à cette situation qu'une mesure simple, mais profondément juste, mérite d'être soutenue : une déduction sociale du loyer. L'idée est de permettre aux locataires dont le loyer pèse trop lourd par rapport à leurs revenus de déduire une partie de cette charge de leurs impôts. Concrètement, dès que le loyer dépasse 20 % du revenu net, le contribuable pourrait bénéficier d'une déduction, dont le montant serait adapté à sa situation : célibataire, en couple, avec ou sans enfants, avec ou sans obligations d'entretien.



Le principe n'a rien de révolutionnaire, il fonctionne depuis près de vingt ans dans le canton de Vaud. L'article 39 de la loi vaudoise sur les impôts (LI) prévoit déjà une telle déduction encadrée par des seuils minimaux et maximaux pour éviter tout effet d'aubaine : jusqu'à 6'400 francs par an pour un loyer dépassant 20 % du revenu net, avec des plafonds adaptés aux situations familiales.

Sur le plan structurel, Genève souffre d'un déficit chronique de logements. Le taux de vacance s'établissait à 0,37 % en 2024, loin du seuil de 1,5 % considéré comme équilibré par les spécialistes du marché immobilier. Cela signifie que pour chaque 1 000 logements, moins de quatre sont disponibles à la location. Cette rareté alimente mécaniquement la hausse des loyers, surtout dans les zones urbaines à forte demande. À cela s'ajoute un ralentissement du rythme de construction puisque le canton délivre en moyenne 2 500 logements, alors que les besoins sont estimés à 4 000 nouveaux logements pour suivre la croissance démographique. En conséquence, les loyers à Genève ont augmenté de près de 15 % en moyenne depuis 2020, selon les données de l'Office cantonal de la statistique.

Sur le plan fiscal, Genève dispose d'une pyramide de fiscalité fortement concentrée sur les personnes physiques, qui supportent plus de 60 % des recettes fiscales cantonales.

Les impôts sur le revenu et la fortune constituent la base du financement cantonal, tandis que la fiscalité sur les entreprises, bien que significative, est beaucoup plus volatile et dépendante du cycle économique. Cette structure rend le système genevois particulièrement sensible aux variations du pouvoir d'achat et à la mobilité résidentielle des ménages. Lorsqu'une famille quitte le canton pour s'installer en périphérie, ce ne sont pas seulement des habitants que Genève perd, mais aussi une part durable de sa base fiscale. Une déduction sociale du loyer agirait ici comme un mécanisme de stabilisation ; elle permettrait de retenir la classe moyenne, sans laquelle le modèle fiscal genevois ne peut pas tenir dans la durée.

Enfin, l'introduction d'une telle déduction s'inscrirait dans une logique de rééquilibrage fiscal ciblé, comparable à d'autres instruments existants. Genève applique déjà des déductions pour les primes d'assurance-maladie, les frais de garde ou les intérêts hypothécaires - autant de dépenses reconnues comme nécessaires. Le logement, pourtant premier poste budgétaire des ménages (près de 36 % du revenu disponible moyen, selon l'OFS), reste absent de ce dispositif. En intégrant cette réalité dans le calcul de l'impôt, le canton moderniserait son approche fiscale pour mieux refléter le coût réel de la vie. De plus, la mesure pourrait être calibrée de manière progressive : plafonds différenciés selon le revenu, mécanisme d'ajustement en fonction du taux de référence hypothécaire, et contrôle statistique annuel pour en mesurer l'efficacité. Ce serait une réforme à la fois techniquement solide et socialement juste.

**Certains diront que ce n'est pas le rôle de l'impôt. Mais à quoi sert la fiscalité, sinon à garantir une forme d'équilibre, à corriger ce que le marché rend injuste ?**

Quand le logement devient le premier facteur d'appauvrissement des ménages, il est légitime d'utiliser la fiscalité pour rétablir un peu de justice. En reconnaissant le poids du loyer dans le calcul de l'impôt, Genève enverrait un signal fort : celui d'un État qui ne se contente pas de constater les difficultés de ses habitants, mais qui agit pour leur redonner un peu de souffle.





Sécurité

# Cette réforme inachevée qui mène notre police dans l'impasse

**Tout se joue sur un pont. Celui du Mont-Blanc où deux événements incarnent la difficile relation entre une Gendarmerie agissant du mieux qu'elle peut sur le terrain et l'incapacité du Conseil d'Etat a donné des orientations claires et durables à cette profession faite d'obéissance, de conscience du devoir et d'esprit de corps. Que ce soit durant le face-à-face avec les manifestants durant le G7 d'Evian en 2003 ou les affrontements durant le cortège en faveur de la flottille pour Gaza que nous avons connus en octobre dernier, il est difficile de discerner une chaîne de responsabilité identifiable et des consignes d'engagement claires. Cette situation de tension croissante autour de l'organisation et du fonctionnement de la police cantonale n'est donc pas nouvelle.**



**Alia Chaker-Mangeat,**  
**Députée du Centre**  
**au Grand Conseil**

Ces difficultés ne traduisent pas une faiblesse passagère mais un glissement progressif du cœur opérationnel de l'appareil de sécurité vers une impasse structurelle. Le cri d'alarme récemment lancé par la quasi-totalité des chefs de brigade de la Police Judiciaire genevoise (PJ) met en lumière une réalité qui apparaît, à la fois, si familière et sans cesse dénoncée : sous-effectifs persistants, missions sacrifiées, désorganisation structurelle et épuisement du personnel.

L'origine de cette situation remonte en grande partie à l'adoption de la Loi sur la police (LPol) en 2015. Conçue comme une réforme ambitieuse visant à moderniser l'institution policière, elle a introduit une structure centralisée, des

unités spécialisées cloisonnées et une formation uniformisée hors du canton.

À l'époque, les syndicats avaient averti que ce modèle, en fragilisant les services opérationnels sur le terrain, risquait de s'éloigner des besoins concrets qu'imposent des missions d'urgence/secours et les enquêtes judiciaires.

Aujourd'hui, ce scénario se manifeste dans toute sa gravité. La PJ genevoise, censée fonctionner comme un pilier de la lutte contre les infractions les plus graves, est désormais en proie à un allongement des délais de traitement des affaires criminelles voire contrainte de renoncer à des enquêtes par manque de ressources.



De plus, son recrutement est désormais entièrement tributaire des transferts d'aspirants depuis la Gendarmerie, sans quota ni garantie ; et la formation des nouveaux agents, dispensée à Savatan, est jugée par beaucoup comme trop militaire et mal adaptée aux réalités urbaines genevoises.

Face à ces critiques, le Grand Conseil a tenté en 2022 une réforme de la LPol et de son règlement d'application (ROPol), dans l'espoir de corriger certains travers du modèle original. Le texte modifié visait à alléger les structures, réintroduire une formation cantonale et clarifier les missions principales de la police cantonale. Pourtant, la mise en œuvre est restée incomplète : le retour effectif de la formation à Genève a été repoussé à 2029, les strates hiérarchiques sont restées intactes et le cloisonnement des unités perdure. Le dispositif mis en place en 2015 a changé d'intitulé, mais non de nature : sa logique demeure inchangée et ses effets se sont même aggravés au fil des ans. La Direction de la police et le Département des institutions et du numérique (DIN) semblent, pour leur part, peu enclins à mobiliser les leviers internes que la réforme mettait pourtant à leur disposition, préférant la sécurité d'un système familier à la prise de risque d'une réorganisation en profondeur.

Ces dysfonctionnements ont un coût tangible pour la sécurité publique. Lorsqu'une enquête est retardée ou abandonnée, l'auteur d'infraction échappera peut-être

à une sanction immédiate, avec un risque accru de récidive. Ce traitement tardif, notamment dans les affaires d'agressions sexuelles ou intrafamiliales, compromet la préservation des preuves, ternit la confiance dans le système judiciaire et accroît la souffrance des victimes et de personnes vulnérables. L'impossibilité de lancer des opérations de renseignement diminue la capacité de l'État à prévenir la criminalité organisée ou le trafic de drogue. Autrement dit, chaque minute perdue, chaque mission reportée affaiblit notre sécurité et fragilise l'autorité de l'État face au défi grandissant de la délinquance et de ses nouvelles manifestations plus rares mais plus brutales.

Face à ce constat, la motion déposée au Grand Conseil par les députés du Centre ne se contente pas d'un diagnostic ; elle avance des solutions concrètes et applicables à court terme. Son ambition est de redonner à la police genevoise les moyens d'exercer pleinement sa mission.

Elle demande d'abord un rééquilibrage des effectifs entre la Gendarmerie et la Police judiciaire, en instaurant un quota minimal d'aspirants affectés directement à cette dernière. Il plaide également pour la réactivation d'une filière de recrutement propre à la PJ, afin qu'elle puisse former ses enquêteurs selon ses besoins spécifiques. Voilà pourquoi il faut accélérer le retour de la formation policière à Genève, fixé aujourd'hui à 2029, pour qu'il devienne réalité dès 2026. Cette formation devrait être recentrée sur les enjeux concrets du terrain : sécurité publique, prise en charge des victimes, enquêtes judiciaires complexes et lutte contre la criminalité organisée.

Le texte vise aussi à rationaliser la structure interne en supprimant un tiers des strates hiérarchiques et en fusionnant des unités dont les missions se recoupent. Le but est de réallouer des effectifs suffisants vers les tâches essentielles. En parallèle, nous appelons au respect de la santé de nos policiers en limitant les mobilisations improvisées, source d'épuisement et de démotivation, grâce notamment à une meilleure analyse des risques réels lors d'événements majeurs.

Ces mesures, loin d'être purement techniques, traduisent une volonté politique : celle de replacer la police au centre de sa vocation première, et d'assurer une action réactive, mais aussi une prévention efficace au service de la population.

# On respire ! Vers la fin de la fumée sur les terrasses



Souheil Sayegh,  
Député du Centre  
au Grand Conseil

**Genève a franchi une étape décisive pour la santé publique en mettant fin à une aberration trop longtemps tolérée : l'exposition involontaire des enfants et des familles à la fumée de tabac sur les terrasses publiques. Le parlement a accepté la motion du Centre, affirmant sans hésitation qu'il n'est plus acceptable qu'un moment de convivialité se transforme en risque sanitaire. Cette avancée s'impose comme une évidence dans un canton où l'on sait que le tabac tue, que la fumée passive rend malade et que la prévention doit guider les choix politiques dès lors qu'elle protège celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de choisir.**

Le constat scientifique est sans appel. Le tabac est responsable de près de 9500 décès par an en Suisse, et Genève compte parmi les cantons les plus touchés, avec plus d'un quart de la population qui fume. Les enfants, eux, paient un tribut disproportionné : leurs voies respiratoires plus sensibles, leur rythme respiratoire plus rapide et la proximité inévitable avec les adultes les exposent davantage à des risques accrus d'asthme, d'infections pulmonaires, de pneumonies, sans parler des effets à long terme sur la fonction respiratoire. Rien ne justifiait plus que les terrasses, espaces de vie appréciés par les familles, demeurent des zones grises où les règles de protection s'effacent.

Cette décision du Grand Conseil s'inscrit dans une trajectoire cohérente. Genève a déjà démontré l'efficacité des politiques de lutte contre la fumée passive : l'introduction progressive d'interdictions autour des terrains sportifs, des écoles et, bien sûr dans les établissements publics a réduit les hospitalisations pour affections respiratoires de 19% et celles pour infarctus de 7%. Ces résultats impressionnants montrent qu'une règle claire change les comportements, améliore la santé collective et bénéficie immédiatement à toute la population.

La restauration, qui avait été exclue de ces restrictions pour des raisons économiques, ne pouvait rester une exception alors que ces mêmes mesures ont prouvé leur utilité ailleurs et qu'elles n'ont jamais entraîné l'effondrement annoncé du secteur.

L'expérience suisse, tout comme celle de nombreux pays, parle d'elle-même. Au Québec, l'interdiction de fumer sur les terrasses est en vigueur depuis 2016. Non seulement la restauration n'a pas souffert, mais la consommation de cigarettes a chuté, la clientèle s'est adaptée et les sondages montrent que la majorité des usagers plébiscite ces environnements plus sains. En Suisse, lorsque la fumée a été bannie des espaces intérieurs en 2010, les cris d'alarme annonçaient une baisse massive de la fréquentation. Or l'Office fédéral de la statistique démontre exactement l'inverse : le nombre de restaurants et leurs chiffres d'affaires ont continué de croître. En effet, la clientèle est majoritairement non fumeuse, elle reste plus volontiers à table lorsqu'elle ne subit pas la fumée d'autrui et elle consomme davantage lorsqu'elle se sent bien.

Mais surtout, cette motion met fin à une hypocrisie sociale qui voudrait que la bienséance suffise à protéger la santé publique.

Combien de fois une famille installée en terrasse se retrouve-t-elle à côté d'une table où l'on s'allume une cigarette au dessert, alors que des enfants ou d'autres personnes n'ont pas terminé leur repas ?



# Genève → Berne

Sans arrêt



Vincent Maitre,  
Conseiller national

## Les masques tombent

**Quand l'UDC qualifie les Bilatérales III d'« accord de soumission », il vaut la peine de regarder ce que contiennent certains accords qu'elle promeut elle-même. Dans le cadre de « l'accord » avec les États-Unis, La Suisse accepte 15 % de droits de douane, contre 0,6 % encore en mars dernier, et ce de manière totalement unilatérale.**

S'y ajouterait la suppression totale des taxes à l'importation sur la viande, le poulet, les fruits de mer et d'autres produits agricoles « non sensibles » américains. En clair : offrir notre marché intérieur à une concurrence à bas prix, au détriment direct de nos agriculteurs et de la santé des consommateurs.

Et que penser de l'engagement annoncé de 350 milliards de francs d'investissements suisses aux États-Unis – 200 milliards pour l'industrie, 150 milliards pour la R&D pharmaceutique d'ici à 2028 ? Une fuite de capitaux susceptible d'accélérer la désindustrialisation et d'affaiblir notre souveraineté économique.

À titre de comparaison, l'UE n'a concédé que 650 milliards pour l'ensemble de ses États-membres et ce, sans date limite.

Alors, au fond, qu'est-ce qui ressemble le plus à un « accord de soumission » ? Celui que l'on fantasme... ou celui que l'on s'apprête à signer sans le dire ?

Combien de clients non-fumeurs osent réellement demander à leur voisin d'éteindre sa cigarette ? La courtoisie ne peut pas remplacer des règles claires, comprises et acceptées par tous.

Notre motion adoptée le reconnaît pleinement : interdire de fumer sur les terrasses n'est pas une atteinte déraisonnable à la liberté individuelle, mais la juste protection du droit de chacun à respirer un air le plus sains possible. Les fumeurs conservent la liberté de s'éloigner, de se rendre dans un espace clairement identifié et interdit aux mineurs si l'établissement choisit d'en créer un. Les non-fumeurs, eux, n'auront plus à tolérer une nuisance qui, pour eux, n'a jamais été un choix. La pesée des intérêts est limpide : la santé publique l'emporte, et Genève assume enfin ce choix avec cohérence et détermination.

Mais surtout cette motion se veut centriste. Elle ne s'oppose pas aux fumeurs, mais à la fumée. A contrario des interdictions totales qu'on retrouve partout ailleurs, cette motion autorise par exemple la fumée au moment du café croissant du matin, de la planchette apéro de l'après-midi ou même des bars. A l'heure où les restaurants dressent les tables pour le déjeuner ou dîner, on ne fume plus. On se lève, et comme en hiver, on se déplace de quelques mètres pour ne pas gêner ses voisins.

**Ce vote marque un tournant symbolique autant que pratique. Il consacre la norme sociale déjà largement admise selon laquelle fumer ne fait plus partie de la vie collective, qu'il s'agisse d'un repas entre amis ou en famille. Il place le canton à l'avant-garde d'un mouvement qui s'impose partout dans le monde et il donne un signal clair : protéger la population, et en particulier les enfants, ne se négocie pas.**



## Mobilité

# Vers une ville plus apaisée : pourquoi Genève doit adopter le 30 km/h

À Genève, plus de 120 000 personnes sont exposées quotidiennement à un bruit routier excessif. Cette réalité affecte leur santé, leur sommeil, leur qualité de vie. Réduire la vitesse à 30 km/h en ville s'impose ainsi comme une réponse concrète aux défis environnementaux, sanitaires et sociaux auxquels la cité est confrontée. C'est dans cet esprit que Le Centre, fidèle à ses valeurs de responsabilité, de solidarité et de durabilité, devrait soutenir une politique cohérente et pragmatique en faveur de cette mesure de durabilité et de santé publique.



**Robert Völki,**  
**Membre du Groupement**  
**Société & Progrès (GSP)**  
**du Centre Genève**

L'article 190 de la Constitution genevoise pose les bases d'une mobilité équilibrée et complémentaire, respectueuse du libre choix de chacun tout en favorisant les modes de transport durables. Dans cette logique, la Loi sur la Mobilité Cohérente et Équilibrée (LMCE), adoptée en 2016 par près de 68% des Genevois, a entériné la priorité donnée aux transports publics et aux mobilités douces en milieu urbain.

Pourtant, sa mise en œuvre s'est heurtée à de nombreuses résistances. Dès 2017, la justice a rappelé à l'ordre les autorités cantonales pour ne pas avoir envisagé la réduction de vitesse sur des axes particulièrement bruyants, comme le boulevard du Pont-d'Arve. En 2022, le Conseil d'État, sous l'impulsion de Serge Dal Busco, proposait d'abaisser la vitesse à 30 km/h sur 300 rues durant la nuit afin de respecter les normes fédérales sur le bruit. Cette initiative, contestée politiquement, a été rejetée au Grand Conseil.

Même le compromis de 2024 piloté par le Conseiller d'Etat Pierre Maudet n'a pas trouvé de majorité.

Aujourd'hui, un nouveau projet de loi (PL 13204-B) vise à uniformiser les pratiques selon le droit fédéral, au détriment des particularités locales et en contradiction avec la LMCE, pourtant approuvée par les urnes. Cette déconnexion entre les textes votés et leur application concrète suscite un malaise démocratique croissant et représente un mauvais signal envoyé à la population.

Face à ces blocages institutionnels, les citoyens, eux, ne restent pas passifs. De nombreuses pétitions émergent pour réclamer des zones 30 dans les quartiers, et le rejet de l'extension autoroutière en novembre 2024, soutenu par 57 % de votes dans notre canton, traduit un attachement clair à un modèle de mobilité plus durable. Cette décision populaire claire nous engage à repenser l'espace public au profit des modes de déplacement respectueux de l'environnement et de la santé.



## Les bénéfices du 30 km/h sont multiples et bien documentés.

Sur le plan de la sécurité, les accidents sont moins graves grâce à la généralisation du 30km/h, notamment pour les piétons et les cyclistes, et la distance de freinage est nettement réduite. Le bruit diminue de moitié, ce qui a un impact direct sur la qualité du sommeil et la santé mentale des riverains. En matière environnementale, une conduite plus souple génère moins d'émissions polluantes, ce qui favorise à son tour les déplacements doux. De plus, une ville apaisée est plus agréable

à vivre : les rues deviennent des lieux de vie, les commerces de proximité se développent et le lien social se renforce. Contrairement aux idées reçues, la fluidité du trafic n'est pas compromise, en effet, une circulation plus constante réduit les arrêts et les accélérations brusques. Enfin, Genève ne peut rester à la traîne alors que Paris, Bruxelles, Zurich ou Lausanne ont déjà généralisé cette mesure dans une vision moderne, sûre et durable de l'aménagement urbain.

Avec l'augmentation de la densité urbaine, il devient indispensable de mieux partager l'espace public. Réduire les écarts de vitesse entre les différents usagers est une condition essentielle pour une cohabitation harmonieuse et sécurisée.

Nous devons réaliser, en tant qu'élus et membres du Centre, qu'il est temps d'agir avec cohérence, responsabilité et détermination. Il nous faut soutenir la mise en place des zones 30 à Genève, sur la base du projet élaboré par Serge Dal Busco et enrichi par les propositions de Pierre Maudet. Nous devons avoir le courage de

relancer activement le processus politique au Grand Conseil et à refuser le projet de loi PL 13204-B, qui compromet la qualité de vie et les engagements pris en matière de mobilité durable.

**Adopter cette mesure, c'est envoyer un signal fort : celui d'un parti à l'écoute des citoyens, soucieux de leur santé, de leur sécurité et de l'avenir de Genève.**

le déménagement en douceur



**BALESTRAFIC**

Certifié **Charte** Qualité  
**AGED**  
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - [www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)



**Edouard BRUN & Cie S.A.**  
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - [www.regiebrun.ch](http://www.regiebrun.ch)

Imprimerie  
**multicolor**

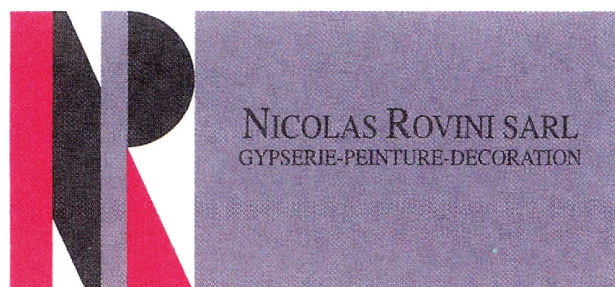
impressions vivantes

via monnet 6 | 1214 Vernier | [www.multicolor.ch](http://www.multicolor.ch)  
022 794 36 71 | 079 407 92 16 | [info@multicolor.ch](mailto:info@multicolor.ch)

**BR** Barthélémy Roch  
Gestion immobilière  
Fiduciaire

**Barthélémy Roch**

F.I. Fides Immo Sarl  
6, chemin du Moulin-de-Vert  
1288 Aire-la-Ville  
Tél. 022 850 00 15  
Fax 022 850 00 15  
[roch.barthelemy@bluewin.ch](mailto:roch.barthelemy@bluewin.ch)



19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève  
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54  
Mobile : 079 423 32 54 - [rovini@bluewin.ch](mailto:rovini@bluewin.ch)

## Soutenez Le Centre!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.

Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement !

